



Refus implicite de demande de titre de séjour

Par **La panick**, le **03/03/2015** à **23:12**

Bnj tous le monde voilà je suis marié en France j'ai une fille de 9 ans moi j'ai un visa touristique je fai des aller retour j'ai un dossier demande d'admission de titre de séjour je suis reste aubout de huit mois j'ai eu un circulaire de quatre mois après prolongation de quatre mois encore al la date précise je suis partis et j'ai eu un refus implicite a l'accueil des service étrange je ne sais pas quoi faire je voudrais savoir si je pourrai repartir en Algérie et je pourrait avoir mon visa touristique et si je ferais un dossier pour la préfecture de Créteil merci a bnt''

Par **domat**, le **04/03/2015** à **09:41**

bjr,
si vous êtes marié à un français, vous pouvez demander un titre de séjour conjoint de français. si votre mari est étranger, résidant régulièrement en france, il peut demander le rapprochement familial pour vous et sa fille.
un visa touristique est fait pour de court séjour (tourisme) et non pour rester en france. vous pouvez consulter ce lien:
<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2215.xhtml>
cdt

Par **La panick**, le **04/03/2015** à **10:01**

Bnj merci bokoû mais est ce que je pourrais descendre en Algérie est demande mon visa normal le refus implicite n'est pas reliev avec les consul parceque moi tous les ans j'ai mon visa touristique et j'ai peur que se refu va me bloquer